

Compte Rendu du Conseil Municipal du 16 Mars 2006

L'an deux mil six, le seize mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de la convocation : 3 mars 2006

Étaient présents : Anne BLONDEAU, Pierre BOISSELIER, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Gabriel COUTURIER, Armand DUMONT, Véronique MENZEL, Alain MONNOT.

Absent excusé : Jacques PLUMEJEAUD,

Secrétaire de séance : Alain MONNOT,

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 16 Février 2006.

Le procès-verbal de la séance du 16 Février 2006 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

Ø Tarifs de l'Eau et de l'Assainissement au 1^{er} juillet 2006

Monsieur le Maire présente une proposition de revalorisation (d'environ 1.5%) des tarifs des prestations liées à l'eau et à l'assainissement.

	Tarifs 2005 TTC	Propositions en TTC
Primes fixes		
Calibre 15mm - débit maximum annuel 250m ³	42.00 €	43.00 €
Calibre 20mm - débit maximum annuel 500m ³	83.00 €	84.00 €
Calibre 25mm - débit maximum annuel 1000m ³	241.00 €	244.00 €
Calibre 30mm - débit maximum annuel 2000m ³	408.00 €	414.00 €
Calibre 40mm - débit maximum annuel 3000m ³	642.00 €	651.00 €
Calibre 50mm - débit maximum annuel 5000m ³	882.00 €	894.00 €
Pour les nouvelles constructions		
Participation aux frais de raccordements		
Au réseau d'eau	346.00 €	350.00 €
Au réseau d'assainissement	958.00 €	970.00 €
Changement d'abonnés		
Frais de fermeture de branchement	21.00 €	21.50 €
Frais de réouverture de branchement	21.00 €	21.50 €
Taux horaire d'intervention	15.80 €	16.00 €
	Tarifs 2005 en HT	Propositions en HT
m³ d'eau	0.9590 €	0.9700 €
m³ redevance assainissement	0.9120 €	0.9300 €
m³ Taxe sur les consommations d'eau (FNDEA)	0.0213 €	Intégré à la redevance prélèvement
m³ redevance prélèvement Agence de l'Eau	0.0218 €	0.0367 €
m³ redevance pollution Agence de l'Eau	0.2700 €	0.2300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter les tarifs de l'eau et de l'assainissement conformément aux propositions présentées ci-dessus, et ce pour une entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2006.

Ø Tarifs camping saison 2006

Monsieur le Maire présente une proposition de revalorisation d'environ 1.5% des tarifs des prestations liées à l'activité du camping municipal.

	Tarifs 2005 par jour	Propositions
Adulte	2.71 €	2.75 €
Enfant (de 4 à 12 ans)	1.25 €	1.27 €
Enfant de moins 4 ans	0.00 €	0.00 €
Tente	2.07 €	2.10 €
Caravane ou camping car	2.55 €	2.60 €
Voiture à l'intérieur du camping	1.61 €	1.64 €
<i>Pour info - Taxe de séjour CCPPR par personne (de plus de 12 ans)</i>	0.20 €	
Branchement électrique		
4 ampères	0.64 €	0.65 €
8 ampères	1.28 €	1.30 €
13 ampères	2.08 €	2.11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter les tarifs 2006 du camping conformément aux propositions présentées ci-dessus.

Ø Tarifs cimetière au 1^{er} mai 2006

Monsieur le Maire présente une proposition de revalorisation de 1.3% des tarifs des concessions du cimetière.

	Tarifs 2005 prix/m ²	Propositions
Concession 30 ans	158.00 €	160.00 €
Concession 15 ans	79.00 €	80.00 €
NB une concession = 2m²		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter les tarifs du cimetière conformément aux propositions présentées ci-dessus, et ce pour une entrée en vigueur au 1^{er} mai 2006.

Ø Tarifs droit de stationnement et location au 1^{er} mai 2006

Monsieur le Maire présente une proposition de revalorisation de 2 % des tarifs des droits de stationnement et de location (qui concerne essentiellement les emplacements du marché hebdomadaire).

	Tarifs 2005 prix/m linéaire	Proposition
Stationnement et emplacement marché	0.85 €	0.87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs de droit de stationnement et de location des emplacements publics conformément aux propositions présentées ci-dessus, et ce pour une entrée en vigueur au 1^{er} mai 2006.

Ø Tarif des photocopies et Fax au 1^{er} mars 2006

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels et propose de ne pas les modifier cette année :

Objets	Tarifs 2005	Proposition	Compléments
Photocopies facturées aux associations et collectivités	0.049 €	0.049 €	Les 20 premières copies sont gratuites
Photocopies pour les particuliers	0.18 €	0.18 €	
Fax	0.50€ de 1 à 5 pages envoyées ou 1€par tranche de 10 pages	0.50€de 1 à 5 pages envoyées ou 1€par tranche de 10 pages	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs des photocopies et fax comme proposé ci-dessus et ce pour une entrée en vigueur au 1^{er} mars 2006.

Ø Compte Administratif et Compte de Gestion 2005 - Budget Régie des Remontées Mécaniques

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Louis CHOQUET, délibère sur le compte administratif du Budget de la Régie des Remontées Mécaniques de l'exercice 2005, dressé par Pierre BOISSELIER, Maire.

Le Compte administratif se présente ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	133.974,37€		-3.386,71€	130.587,66€
Fonctionnement	56.754,38€	0,00€	21.896,25€	86.091,63€
TOTAL	190.728.75€	0,00€	18.509,54€	209.238,29€

Le Conseil Municipal :

- ⇒ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- ⇒ Constate les identités de valeurs avec les indications données par le receveur municipal au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ⇒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- ⇒ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

⇒ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2005 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2005 du Budget de la Régie des Remontées Mécaniques.

Ø **Compte Administratif et Compte de Gestion 2005 – Budget Eau & Assainissement**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Louis CHOQUET, délibère sur le compte administratif du Budget Eau & Assainissement de l'exercice 2005, dressé par Pierre BOISSELIER, Maire.

Le Compte administratif se présente ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	17.520,24€		3.646,59€	21.166,83€
Fonctionnement	148.934,20€	0,00€	36.129,31€	185.063,51€
TOTAL	166.454,44€	0,00€	39.775,90€	206.230,34€

Le Conseil Municipal :

⇒ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

⇒ Constate les identités de valeurs avec les indications données par le receveur municipal au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

⇒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

⇒ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

⇒ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2005 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2005 du Budget Eau & Assainissement.

Ø **Compte Administratif et Compte de Gestion 2005 - Budget Communal**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Louis CHOQUET, délibère sur le compte administratif du Budget Communal de l'exercice 2004, dressé par Pierre BOISSELIER, Maire.

Le Compte administratif se présente ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	-177.139,84€		57.025,45€	-120.114,37€
Fonctionnement	758.561,65€	458.500,00€	386.000,27€	686.061,92€
TOTAL	581.421,81€	458.500,00€	443.025,74€	565.947,55€

Le Conseil Municipal :

⇒ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

⇒ Constate les identités de valeurs avec les indications données par le receveur municipal au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

⇒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

⇒ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

⇒ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2005 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2005 du Budget Communal.

Ø Affectation du résultat de clôture 2005 au Budget 2006

Monsieur le Président rappelle au Conseil Municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2005, présente un excédent de fonctionnement de 686.061,92€ (soit 300.061,65€ d'excédent antérieur reporté et 386.000,27€ d'excédent de l'exercice) conformément au Compte Administratif voté par nous lors de cette même séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 350.000,00€ en recette au compte 1068 «Affectation en réserves» de la section d'investissement. La différence sera inscrite en recette au compte 002 « Excédent des exercices antérieurs reporté » de la section de fonctionnement.

Ø Taux d'imposition 2006

Le Maire rappelle que les taux d'imposition n'ont pas été augmentés l'an passé suite aux différents transferts de compétences à la CCPPR.

Cette année, il propose de débattre sur une augmentation des taux de 2 ou 3% pour les raisons suivantes.

D'une part, l'évolution le coût de la vie pour 2005 est de 2%.

D'autre part, les bases d'imposition ayant subi une baisse conséquente pour 2006, si l'augmentation des taux n'est que de 2%, la recette des impôts baissera de 2.1%. Pour limiter cette baisse à 1.2%, il suggère la possibilité d'ajouter 1% à l'augmentation des taux, soit 3% au total.

La Communauté de Communes qui est confrontée au même problème, avec un budget plus étriqué que celui de Saint Hilaire, a choisi l'option 3%. Par ailleurs, il faut préciser que les taux d'imposition de l'intercommunalité sont faibles (de l'ordre de 3 à 4% en TH et en TFB) ce qui fait que le choix de 3% n'a finalement qu'un faible impact sur les administrés.

L'assemblée estime que le budget communal est suffisamment sain pour absorber cette baisse exceptionnelle des bases.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter les taux d'imposition 2006 de 2% à savoir :

Taxes	Ancien Taux	Nouveau Taux
Habitation	10.52%	10.73%
Foncier bâti	23.36%	23.83%
Foncier non bâti	101.64%	103.67%
Professionnelle	14.01%	14.29%

Ø Budgets 2006

Monsieur le Maire présente les BP 2006 :

Ü du budget Communal.

Suite à la présentation faite lors de la dernière séance, Monsieur le Maire précise que les modifications demandées en investissement ont été prises en compte et les énumère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget primitif 2006.

P de l'Eau et de l'Assainissement.

Monsieur le Maire présente les documents reprenant les propositions en fonctionnement et en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, le budget Eau &&Assainissement 2006.

P de la Régie des Remontées Mécaniques.

Monsieur le Maire présente les documents reprenant les propositions en fonctionnement et en investissement.

Mme CHRISTOPHEL suggère qu'un panneau d'information soit installé à la gare basse à Lumbin, à coté du panneau publicitaire du Funiculaire, pour indiquer si la station de ski est ouverte ou fermée. Cette proposition est soutenue par l'assemblée et sera transmise au Conseil d'Exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, le budget Régie des Remontées Mécaniques 2006.

Par ailleurs, le Maire rappelle qu'une réflexion globale concernant l'aménagement de la gare haute et de la gare basse est en marche sous couvert du PNR.

Ø Participation 2006 à l'entretien de la Via Ferrata (de la Cascade de l'Oule)

Le Maire rappelle que comme chaque année, la commune doit se prononcer sur la contribution qu'elle apportera à la commune de Crolles pour l'entretien de la Via Ferrata. Il rappelle que la participation 2005 était de 3.600€

Compte tenu de l'augmentation annuelle du contrat, Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 3.800€, soit environ 25% du montant de la prestation de 15.249€TTC, comme les années précédentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de participer à hauteur de 3.800,00€ à l'entretien de la Via Ferrata.

Ø Remboursement de frais de déplacement du Maire

Monsieur le Maire expose qu'un colloque se déroulera prochainement sur Paris concernant l'assainissement et qu'il souhaite y assister pour prendre de nouveaux contacts pour le projet de station d'épuration de la commune. Il demande que ses frais de transport soient pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de rembourser à Monsieur le Maire, ses frais de déplacement pour se rendre au colloque sur l'assainissement de Paris, le 2006. Les frais pris en charge comprennent les billets de train Grenoble-Paris et les tickets concernant les déplacements intra muros sur Paris.

III) Travaux

Ø Demande de subvention travaux de protection de captages

Monsieur le Maire présente 2 devis correspondants aux travaux nécessaires à la protection des périmètres de captage des stations des Pelloux et des Massards. Le montant des travaux est estimé à 30.000€HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à :

- Û Solliciter l'aide financière du Conseil Général pour la réalisation de ces travaux
- Û Faire exécuter les travaux par l'entreprise qu'il jugera la plus compétitive.

Ø Demande de subvention travaux de rénovation du captage et du réservoir des Sangliers

Monsieur le Maire présente un devis correspondant aux travaux nécessaires à la rénovation du captage et du réservoir des Sangliers. Le montant des travaux est estimé à 100.000€HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à :

- Û Solliciter l'aide financière du Conseil Général pour la réalisation de ces travaux
- Û Faire exécuter les travaux par l'entreprise qu'il jugera la plus compétitive.

Ø **Demande de subvention Grande Visite Funiculaire**

Monsieur le Maire présente les devis correspondants aux travaux nécessaires et consécutifs à la Grande Visite du Funiculaire. Le montant des travaux est estimé à 50.000€ HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à :

- Û Solliciter l'aide financière du Conseil Général pour la réalisation de ces travaux
- Û Faire exécuter les travaux par l'entreprise qu'il jugera la plus compétitive.

Ø **Demande de subvention – ER / Renforcement transformateur "les Eyrauds"**

Monsieur le Maire expose que le transformateur des Eyrauds doit être renforcé. En effet, les dernières constructions qui y sont raccordées ont fortement alourdi la demande d'énergie que le transformateur n'est plus à même de satisfaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'entériner le projet de travaux de renforcement de la ligne basse tension du lieu-dit "Les Eyrauds", et de demander au Conseil Général une aide pour le financement de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à

- Û faire les démarches nécessaires à l'obtention de la fiche problème auprès des services d'EDF,
- Û inscrire ces travaux au programme ER 2006 pour un montant maximum de 20.000€HT,
- Û demander des offres et choisir l'entreprise qu'il jugera la plus compétitive,
- Û solliciter l'aide financière du Conseil Général pour la réalisation de ces travaux.

Ø **Demande de subvention – ER / Tarif Jaune Coupe Icare**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association IFO (Icare Festival Organisation) a fait une demande de changement de tarif électrique qui va entraîner l'établissement d'une fiche problème par EDF. En effet, ce changement de tarif impliquera le renforcement d'un tronçon de réseau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à

- Û faire les démarches nécessaires à l'obtention de la fiche problème auprès des services d'EDF,
- Û inscrire ces travaux au programme ER 2006 pour un montant maximum de 20.000€HT,
- Û demander des offres et choisir l'entreprise qu'il jugera la plus compétitive,
- Û solliciter l'aide financière du Conseil Général pour la réalisation de ces travaux.

Ø Avenants Salle Hors sacs

Monsieur le Maire présente les avenants concernant la construction de la Salle Hors Sacs. Il précise que la commission d'appel d'offres a rendu un avis favorable à ce sujet lors de sa séance du 6 mars 2006.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer les avenants concernant la Salle Hors Sacs listés ci-après :

- Û B3D – Lot n°2 : plus value de 1.374,91€
- Û ACEM – Lot n°3 : plus value de 1.080,00€
- Û PORTIS OTIS – Lot n°4 : plus value de 496,00€
- Û PCI – Lot n°7 : moins value de 123,33€
- Û REYNAUD (avec JTN comme sous traitant) – Lot n°9 : plus value de 3.517,49€
- Û BOYET BRUNET – Lot n°11 – moins value de 375€(avenant n°1 = plus value de 6.024,80€correspondant à l'option retenue lors de l'attribution des lots et avenant n° 2 = moins value de 6.399,80€)

IV) Personnel

Ø Gestion des gîtes et du camping

Monsieur le Maire rappelle les débats de la séance précédente.

Il expose que suite à l'annonce d'offre d'emploi, 3 candidatures ont été reçues.

Monsieur le Maire expose qu'il serait sans doute bon de recruter 2 personnes :

- Û 1 chargée du camping (un peu moins d'un ½ temps)
- Û 1 chargée des gîtes et assurant 1 week-end sur 3 au camping pour libérer la personne qui en a la charge (un ¼ temps environ)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier à Madame MENZEL et à Monsieur le Maire le choix des personnes à retenir. Monsieur le Maire aura toute latitude pour créer les postes nécessaires à la gestion des gîtes et du camping dans la limite globale de 0.75 équivalent temps plein.

V) Questions diverses

Ø Réunion des 3 Conseils Municipaux du Plateau

Le Jeudi 13 Avril 2006, à 20h30, à la Mairie de Saint Bernard.

*La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 20 Avril 2006 à 20h30.*

La séance est levée à 21h45.